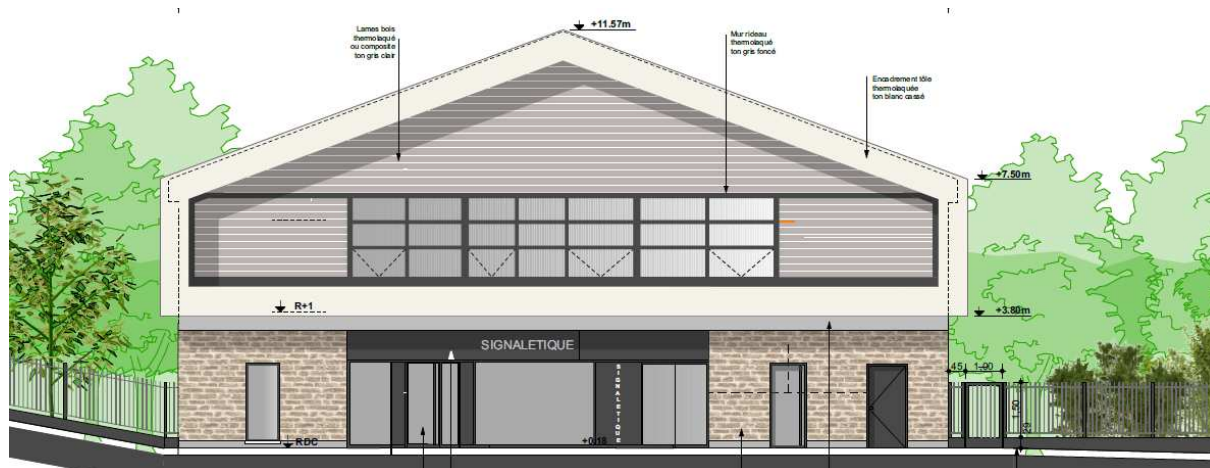




Opération
310Efs _ Aménagement du site Village Santé à Evry Courcouronnes

Maitrise d'ouvrage
Etablissement Français du Sang
 Z.A. LEAPARK – Bâtiment B
 122-130, rue Marcel Hartmann - 94200 Ivry sur Seine

Maitrise d'œuvre
 Architecte mandataire
AKPA Architectes
 20 Passage Saint Sébastien - 75011 Paris
architectes@akpa.fr

BET thermique, fluides et électricité
MCI Thermiques
 Parc d'affaires Reims Champigny
 Bât. C – Allée Jean Marie Amelin 51370 CHAMPIGNY
 Tél : 03 26 49 03 23 - info@mci-thermiques.com

Economiste
IN4
 4 impasse de Mont-Louis – 75011 Paris
 Tél : 01 70 08 52 91 - contact@in4-ing.fr

Phase
PRO

PE 01-indice 0
Lot N°03 – REVETEMENTS DE SOLS / CARRELAGE / PEINTURE
 Indice B : 19/05/2026

SOMMAIRE

1. CONSISTANCE DES TRAVAUX ET CONTRAINTES GENERALES.....	5
1.1. Présentation générale du projet.....	5
1.2. Présentation des travaux à réaliser	5
1.3. Connaissance des lieux.....	6
1.4. Visa du dossier d'exécution par la Maîtrise d'Œuvre	6
1.5. Prestations dues par le présent lot pour la réalisation des ouvrages	6
1.6. Nettoyage	7
 2. SPECIFICATIONS GENERALES DES SOLS SOUPLES	 8
2.1. Documents de référence	8
2.1.1. Sols collés	8
2.1.2. Enduit de lissage	8
2.2. Préparation des sols	8
2.2.1. Nettoyage des supports	8
2.2.2. Réception des supports	8
2.2.3. Ragréage	8
2.3. Colles pour sol souple	9
2.4. Pose des revêtements de sol souples	9
2.5. Tolerance de pose des sols souples	9
2.6. Echantillons, teintes et nuances	9
2.7. Nettoyage et protection des sols	9
 3. SPECIFICATIONS GENERALES DES CARRELAGES & FAÏENCES.....	 10
3.1. Documents de référence	10
3.2. Préparation des sols	10
3.2.1. Nettoyage des supports	10
3.2.2. Réception des supports	10
3.3. Tolérance de pose des carreaux	11
3.4. Pose collée des revêtements de sol	11
3.5. Sujétions diverses pour carrelages et revêtements muraux	11
3.6. Nettoyage et protection.....	11

4. SPECIFICATIONS GENERALES DES PEINTURES	12
4.1. Documents de référence	12
4.2. Consistance des travaux	13
4.3. Origine des produits de peinture	13
4.4. Réception des supports	13
4.5. Compatibilité des produits	13
4.6. Finition	13
4.7. Règles d'applications des couches de peinture	14
4.8. Echantillons	14
4.9. Essais	14
4.10. Enduits	14
4.10.1. Généralités	14
4.10.2. Enduit gras - Ratissage	14
4.10.3. Enduit garnissant	14
4.11. Préparation des fonds	14
4.11.1. Sur boiserie neuves	14
4.11.2. Sur supports en plâtre	15
4.12. Garanties	15
4.13. Peintures employées	15
4.13.1. Peinture intérieure laque acrylique	15
4.13.2. Références des peintures	15
5. DESCRIPTION DES OUVRAGES	16
5.1. Etudes EXE / Echantillons	16
5.2. Protections	16
5.3. Echafaudage	16
5.4. Ragréage	16
5.5. Sol souple en caoutchouc	16
5.6. Carrelage au sol Type 1	17
5.7. Carrelage au sol Type 2	17
5.8. Faïence	18
5.9. Arrêts de sol	18
5.10. Tapis brosse	18

5.11. Préparation des subjectiles.....	19
5.12. Peinture plafonds.....	19
5.13. Peinture sur murs	19
5.14. Peinture sur boiseries.....	19
5.15. Vernis polyuréthane.....	20
5.16. Peinture sur métallerie.....	20
5.17. Peinture de propreté sur murs	20
5.18. Peinture de sol.....	21
5.19. Signalétique réglementaire	21
5.20. Dispositifs PMR	21
5.20.1.Bandes podotactiles	21
5.20.2.Bandes antidérapantes	21
5.21. Signalétique parking intérieur et extérieur	22
5.21.1.Parking extérieur	22
5.21.2.Parking en sous-sol	22
5.22. Nettoyage de chantier.....	22

1. CONSISTANCE DES TRAVAUX ET CONTRAINTES GENERALES

1.1. PRESENTATION GENERALE DU PROJET

Le présent cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) a pour objet de décrire les ouvrages du lot **N° 03 « REVETEMENTS DE SOLS / CARRELAGE / PEINTURE »** et leurs principaux composants de construction représentés sur les plans et définis dans les chapitres suivants du présent CCTP et nécessaires à la construction et aménagements de l'opération :

Aménagement du site « Village Santé » à Evry-Courcouronnes

Bâtiment existant :

Les locaux prennent place dans un bâtiment neuf dont la livraison est prévue le 2^{ème} semestre 2026.

L'immeuble à destination exclusive de l'Etablissement Français du Sang, (EFS) à EVRY, est situé boulevard de l'Yerres à Evry Courcouronnes (91000).

Comme indiqué dans la Notice descriptive de juillet 2024 établie par le bailleur Les Clos de l'Essonne, il sera construit dans le cadre d'un BEFA, prévus en « coque brute », sans aménagement, et sans équipement. Il sera conforme à la Réglementation Acoustique, à la Réglementation Thermique (RE 2020 seuil 2025) et à la Réglementation handicapés (Arrêté du 24 décembre 2015). Sa surface de plancher sera d'environ 790 m².

Le bâtiment comporte deux niveaux sur un sous-sol de parking.

Sa structure est en béton pour le soubassement (dalle basse, poteaux et murs périphériques et de refend et plancher haut du sous-sol) et en partie supérieure, le bâtiment est constitué d'une structure métallique (poteaux / poutres), des murs à ossature bois en façade et un plancher en bac acier collaborant entre le RdC et le R+1.

Sa toiture est à deux pentes en bacs acier sur une charpente métallique.

Les évacuations d'eaux pluviales seront apparentes en façade.

Les menuiseries extérieures sont en aluminium laqué.

La future Maison du Don et départ de collecte s'installe sur la totalité de l'immeuble.

Un escalier de largeur 1,60 m (2P) et un ascenseur 630 kg PMR relie les 3 niveaux du bâtiment.

Le public accède à la Maison du Don par le boulevard de l'Yerres en façade nord-est.

L'accès du personnel est situé en façade nord-ouest.

L'arrière du bâtiment en façade sud-ouest est dédié aux livraisons.

Une loggia abrite les locaux de l'étage en façade sud-ouest. Elle est longée par un escalier extérieur offrant un deuxième dégagement de largeur 1,00 m (1UP).

Sécurité Incendie :

Sera conforme aux normes en vigueur.

Classement des locaux : ERP 5^{ème} catégorie de type U sans locaux à sommeil

- RdC = ERP
- R+1 = Code du Travail

1.2. PRESENTATION DES TRAVAUX A REALISER

Les travaux principaux à réaliser :

- Travaux de sol souple : ragréage, sol en caoutchouc
- Travaux de carrelage : sols carrelés, faïence, ...
- Travaux de peinture : sur murs, aux plafonds, sur éléments bois, peinture de sol, ...
- Signalétique réglementaire sur portes CF, locaux Techniques, plans d'évacuation, ...

etc

Cette liste n'est pas limitative, le Titulaire aura pour objectif la réalisation du projet architectural y compris tous travaux nécessaires pour la mise en œuvre des travaux des autres corps d'état.

1.3. CONNAISSANCE DES LIEUX

Pendant la consultation, le clos et couvert sera en cours de réalisation. Une visite de site sera organisée au début de la période de préparation de chantier.

Néanmoins, le présent lot est réputé :

- Avoir pris parfaite connaissance de la nature et de l'emplacement de ces lieux et des conditions générales et particulières qui y sont attachées ;
- Avoir pris connaissance des possibilités d'accès, d'installations de chantier, de stockage de matériaux, etc. ;
- Avoir pris tous renseignements concernant d'éventuelles servitudes ou obligations.
- Connaître les disponibilités en eau, en énergie électrique, etc.

1.4. VISA DU DOSSIER D'EXECUTION PAR LA MAITRISE D'ŒUVRE

Le titulaire doit remettre le dossier d'exécution à la Maîtrise d'Œuvre durant le mois de préparation de chantier, selon les dates indiquées dans le planning des travaux.

Ce dossier peut être remis par étapes suivant accord de la Maîtrise d'œuvre.

Les plans présentés doivent être cohérents et accompagnés des calculs et pièces justificatives correspondants.

Dès réception des documents du titulaire, le Maître d'Œuvre vise ces documents, dans un délai de 10 jours ouvrés pour une première version et de 5 jours ouvrés pour les suivantes, et transmettent à l'entrepreneur, pour chacun des plans, leur approbation ou d'éventuelles observations.

La Maîtrise d'Œuvre peut demander la reprise des propositions qui ne respecteraient pas l'esprit de la conception, à charge du Titulaire.

Le titulaire modifie les plans et autres documents concernés par ces observations et, de nouveau, les soumet pour visa au Maître d'Œuvre, dans un délai de 10 jours ouvrés.

Les plans définitivement approuvés sont diffusés au Maître d'Ouvrage dans le nombre d'exemplaires stipulé dans le CCG, dont un est laissé en dépôt sur le chantier.

Le Titulaire doit obtenir l'approbation du Maître d'Œuvre sur les plans concernant un élément de l'ouvrage avant d'en commencer l'exécution. Dans le cas contraire, l'élément en question peut être refusé lors de la réception de l'ouvrage.

1.5. PRESTATIONS DUES PAR LE PRESENT LOT POUR LA REALISATION DES OUVRAGES

Le Titulaire du présent lot doit exécuter tout ce qui est nécessaire à la bonne réalisation des ouvrages, et notamment les prestations suivantes :

- a) L'établissement des calendriers pour les études d'exécution et les travaux.
- b) Les études d'exécution, comprenant les calculs de justification, les plans d'exécution des ouvrages, les plans d'atelier et de construction.
- c) Les plans de fabrication
- d) La fabrication et la fourniture des prototypes et échantillons demandés par l'architecte.
- e) La fourniture des documents techniques requis : avis techniques ou agréments des matériaux et systèmes techniques employés, procès-verbaux divers de mesures ou de prélèvements, fiches d'autocontrôles.
- f) L'exécution des essais et contrôles requis dans le présent cahier et la fourniture des procès-verbaux correspondants, ainsi que la fourniture, le transport, la préparation des éléments destinés à ces essais.
- g) La constitution des dossiers techniques requis pour les procédures ATEX (Appréciation Technique d'Expérimentation), et la prise en charge des frais propres à ces procédures.
- h) L'obtention de l'approbation du Maître d'Œuvre sur le dossier d'exécution.
- i) La fourniture des matériaux et la fabrication des éléments de l'ouvrage, leur stockage.
- j) Le transport à pied d'œuvre, le levage, la manutention horizontale et verticale.

- k) Les installations de chantier requises pour l'assemblage, la manutention, le montage des éléments de l'ouvrage, les protections provisoires contre l'endommagement ou les salissures pour les ouvrages du présent lot comme des autres lots, les installations assurant la sécurité du personnel,
- l) L'implantation in situ des ouvrages,
- m) La pose, le réglage des ouvrages,
- n) Le traitement de surface et la peinture des pièces métalliques des ouvrages, y compris les retouches,
- o) Le remplacement des pièces détériorées lors de leurs fabrications, assemblage, transport, manutention, pose et réglage,
- p) Les pièces de rechange et d'exploitation,
- q) Le nettoyage général des salissures dues à l'exécution des travaux, l'enlèvement des gravats et déchets,
- r) La préparation des ouvrages pour leur réception, l'exécution des essais de réception, la mise en service des ouvrages dans leur parfait état de fonctionnement,
- s) Le raccordement des appareils à partir des boîtes de raccordement fourni,
- t) Les essais de réception des éléments d'équipements.

1.6. NETTOYAGE

Le Titulaire est tenu de nettoyer le chantier quotidiennement, ainsi que l'enlèvement de ses déchets et gravois.

2. SPECIFICATIONS GENERALES DES SOLS SOUPLES

2.1. DOCUMENTS DE REFERENCE

Tous les travaux seront exécutés conformément aux règles de l'art et à la réglementation française telle qu'elle se trouvera être en vigueur à la date d'établissement de l'offre. En particulier, les travaux seront conformes aux prescriptions techniques contenues dans les lois, décrets, arrêtés et circulaires applicables en France ainsi que dans les cahiers des clauses techniques générales, les documents techniques unifiés (cahier des charges, cahier des clauses spéciales, cahiers des clauses techniques, mémento), les normes françaises homologuées, les avis techniques, les exemples de solutions et/ou les documents suivants et ce tant pour la technique, l'hygiène, la sécurité du chantier et des personnes :

2.1.1. Sols collés

- D.T.U. 53.2 Revêtements de sols plastiques collés.
- D.T.U. 53.1 Revêtements de sols textiles
- Norme UEATC (Union Européenne pour l'Agrément Technique dans la Construction).
- Classements des sols UPEC, dans sa dernière édition.
- "Prescriptions pour la réalisation des joints soudés à chaud sur les revêtements de sol vinyliques" (Cahier n° 744).
- Certification B.01 Adhésifs pour revêtements de sols plastiques.
- NF P 62.203 (1&2) Revêtements de sols plastiques collés.
- Classement du sol PVC : TX 192 - U2SP2

2.1.2. Enduit de lissage

- Certification C.08 Enduit de lissage des sols.
- GS n° 12 Exécution des enduits de lissage des sols intérieurs. Cahier des prescriptions techniques (mars 1983).
- GS n° 12 Produits de lissage de sol. Directives pour l'avis technique et le classement P (mars 1983).

2.2. PREPARATION DES SOLS

2.2.1. Nettoyage des supports

Le Titulaire devra le dépoussiérage des supports, elle devra s'assurer de la compatibilité du sol avec les prises nécessaires à la pose. Elle devra signaler au Maître d'œuvre les tâches d'impureté et prendre toutes dispositions pour neutraliser ou décaper si nécessaire.

2.2.2. Réception des supports

Le Titulaire devra vérifier avant la pose que les décaissés dans les sols ont bien été réalisés avec les épaisseurs nécessaires qu'elle aura demandé.

La réception des supports par le Titulaire du présent lot ne devra prêter à aucune réserve, notamment en ce qui concerne la planimétrie, l'équerrage, la propreté, la siccité.

En cas de défauts, elle doit s'entendre directement avec le Titulaire concernée par la remise en état ; le Maître d'Œuvre n'intervenant qu'en dernier ressort en qualité d'arbitre.

2.2.3. Ragréage

Les enduits de lissage sont exécutés conformément aux stipulations de l'Article 2 du Cahier des Charges de préparation des ouvrages en vue de la pose des revêtements de sol minces (fascicule 286 du C.S.T.B.). Ils devront être de type P3.

Ces enduits doivent être d'une épaisseur suffisante pour que les sols présentent avant la pose des revêtements, les tolérances définies au Cahier du C.S.T.B.

Les enduits doivent être exécutés immédiatement avant l'application des revêtements de sol, les seuls délais de séchage précisés par le fabricant, en fonction des conditions ambiantes devant séparer leur exécution et la pose des revêtements.

Ils sont destinés à remédier aux imperfections de dressement et de finition de la dalle en béton surfacé, ainsi qu'à l'usure qui pourrait se produire du fait du déroulement du chantier entre le moment de son exécution et la pose des revêtements.

Au droit des changements de sol, le Titulaire doit les éventuelles surcharges de ragréage ou piochage de façon à rattraper les épaisseurs de revêtements de sol adjacents de nature différente.

2.3. COLLES POUR SOL SOUPLE

Les colles utilisées doivent être compatibles aux supports et à l'envers des revêtements.

Elles doivent posséder un avis technique du CSTB et être mises en œuvre conformément à cet avis et aux indications du fabricant du revêtement et devront tenir compte des remontées capillaires éventuelles compte-tenu de la qualité du sol rencontré.

Produit à soumettre à l'approbation du Bureau de Contrôle.

2.4. POSE DES REVETEMENTS DE SOL SOUPLES

Les revêtements de sols finis devront présenter un aspect net et parfaitement fini, sans aucune tâche ni salissure, de couleur et de tons uniformes et réguliers, l'ensemble conforme aux prescriptions du présent CCTP.

La pose sera effectuée suivant prescriptions des DTU et indications des fabricants.

Les entailles, coupes, joints étanches nécessaires à la parfaite finition des ouvrages, seront exécutés par le Titulaire.

Les répartitions et formes de pose seront conformes au CCTP.

La pose sera effectuée à partir des axes centraux "trait carré", afin d'assurer la répartition des coupes.

La limite de prestation de pose des sols d'une pièce s'arrête à mi épaisseur de la feuillure de porte, les plinthes s'arrêteront sur les montants d'hubriserie.

Le Titulaire devra assurer la fermeture des locaux pendant la pose et la période de prise de séchage afin d'éviter toute détérioration, faute de quoi la Maîtrise d'Œuvre exigera le remplacement. Elle devra mettre en œuvre toutes les protections après exécution et ce jusqu'à la réception définitive par le Maître de l'Ouvrage. Toutes dalles rayées, abîmées, ou ne présentant pas une pose satisfaisante seront remplacées à la charge de la présente entreprise.

2.5. TOLERANCE DE POSE DES SOLS SOUPLES

Planéité

Une règle rigide de 2 m appliquée sur le revêtement de sol et promenée en tous sens ne devra pas faire apparaître, entre les points les plus saillants et les points les plus creux, un écart supérieur à 5 mm.

Alignement des joints

La même règle de 2 m, posée à plat ne devra pas faire apparaître de différence dans l'alignement des joints, supérieure à 0,5 mm.

Toutes les parties de revêtements de sols accusant des défauts tels que décollements, boursouffures, bosses ou flash supérieurs aux tolérances admises, alignements de joints incorrects, joints ouverts, coupes et ajustages mal réalisés, etc... seront refusés, déposés et refait par le Titulaire à ses frais.

2.6. ECHANTILLONS, TEINTES ET NUANCES

Préalablement à la mise en œuvre, les échantillons de revêtement figurant au présent lot, seront soumis à l'agrément du Maître d'œuvre et du Maître d'ouvrage, seuls juges du choix des teintes dans la limite des gammes du fabricant.

2.7. NETTOYAGE ET PROTECTION DES SOLS

Le Titulaire aura à sa charge, à la fin de ses travaux, les nettoyages particuliers à chaque revêtement de sol, pour une livraison en parfait état de propreté et sans aucune tâche et colle.

Le Titulaire assurera la protection de ses ouvrages après pose, afin d'éviter toutes dégradations par les autres corps d'état, et ce jusqu'à la livraison des ouvrages.

Le Titulaire du présent lot devra fournir au Maître d'Œuvre, les notices et matériaux d'entretien.

3. SPECIFICATIONS GENERALES DES CARRELAGES & FAÏENCES

3.1. DOCUMENTS DE REFERENCE

Tous les travaux seront exécutés conformément aux règles de l'art et à la réglementation française telle qu'elle se trouvera être en vigueur à la date d'établissement de l'offre. En particulier, les travaux seront conformes aux prescriptions techniques contenues dans les lois, décrets, arrêtés et circulaires applicables en France ainsi que dans les cahiers des clauses techniques générales, les documents techniques unifiés (cahier des charges, cahier des clauses spéciales, cahiers des clauses techniques, mémento), les normes françaises homologuées, les avis techniques, les exemples de solutions et/ou les documents suivants et ce tant pour la technique, l'hygiène, la sécurité du chantier et des personnes :

Documents Techniques Unifiés :

Sans que cette liste soit limitative

- DTU 52.1 Revêtements de sols scellés
- DTU 52.2 Pose collée des revêtements de sol
- DTU 43.1 Travaux de bâtiment
- D.T.U. 55 Cahier CSTB 254.4 ; 255.5 ; 274.5 ; 274.6
- D.T.U 26.2 Chapes et dalles à base de liants hydrauliques

Normes Françaises :

- NF EN 87 Carreaux et dalles céramiques de sols et de murs. Définitions, classification, caractéristiques et marquage.
- NF P 61-302 Carreaux de mosaïque de marbre.
- NF EN 121/186 - 1/186 - 2/187 - 1/187 - 2/188 : Carreaux et dalles céramiques étirés.
- NF EN 176/177/178/159 : Carreaux et dalles céramiques pressés à sec.
- NF EN 98/163 Carreaux et dalles céramiques.
- A.05 Carreaux céramiques pour revêtements de sols.
- NF P 61-20.1 Revêtements de sols scellés.
- Norme UEATC (Union Européenne pour l'Agrément Technique dans la Construction).
- Classements des sols UPEC, dans sa dernière édition.
- Qualifications des carreaux édités par la Société Française de Céramique.
- Classements des sols en céramique 4 R.E.C.
- Cahiers des céramiques édités par la Société Française de Céramique.
- Additif pour l'adaptation du classement UPEC aux revêtements de sol céramique Cahier du C.S.T.B. 1609 de novembre 1979.
- Prescriptions techniques d'exécution des revêtements muraux intérieurs collés Cahiers du C.S.T.B. 1368 - 1369 - 1370 de mars 1976.

Enduit de lissage :

- Certification C.08 Enduit de lissage des sols.
- GS n° 12 Exécution des enduits de lissage des sols intérieurs. Cahier des prescriptions techniques (mars 1983).
- GS n° 12 Produits de lissage de sol. Directives pour l'avis techniques et le classement P (mars 1983).

3.2. PREPARATION DES SOLS

3.2.1. Nettoyage des supports

Le Titulaire devra le dépoussiérage des supports, elle devra s'assurer de la compatibilité du sol avec les prises nécessaires à la pose. Elle devra signaler au maître d'œuvre les tâches d'impureté et prendre toutes dispositions pour neutraliser ou décaper si nécessaire.

3.2.2. Réception des supports

La réception des supports par le Titulaire du présent lot ne devra prêter à aucune réserve, notamment en ce qui concerne la planimétrie, l'équerrage, la propreté, la siccité.

En cas de défauts, elle doit s'entendre directement avec le Titulaire concernée par la remise en état ; le maître d'œuvre n'intervenant qu'en dernier ressort en qualité d'arbitre.

3.3. TOLERANCE DE POSE DES CARREAUX

Une règle rigide de 2 m de longueur promenée en tous sens, ne devra jamais accuser de flèche supérieure à 2 mm.

3.4. POSE COLLEE DES REVETEMENTS DE SOL

Nettoyage des supports, ragréage avec produits appropriés.

L'adhérence des plaques de marbre se fera sur la totalité de la surface, la colle refluant dans les joints.

La colle devra donner toute garantie de bonne tenue dans le temps et à l'humidité.

Les colles doivent être compatibles avec le marbre.

3.5. SUJETIONS DIVERSES POUR CARRELAGES ET REVETEMENTS MURAUX

Les trous, entailles et découpes pour la pose de l'appareillage électrique et de plomberie sera à la charge du Titulaire.

Les joints d'étanchéité au pourtour des appareils sanitaires seront en mastic semi-rigide.

3.6. NETTOYAGE ET PROTECTION

Les revêtements doivent être livrés propres et permettre la prise de possession immédiate par l'utilisateur.

Le Titulaire aura à sa charge, à la fin de ses travaux, les nettoyages particuliers à chaque revêtement de sols et murs, pour une livraison en parfait état de propreté et sans aucune tâche et colle.

Le Titulaire assurera la protection de ses ouvrages après pose, afin d'éviter toutes dégradations par les autres corps d'état.

Le nettoyage définitif avant réception est à la charge du lot Peinture sous les directives du présent lot.

Le Titulaire du présent lot devra fournir au maître d'œuvre, les notices et matériaux d'entretien.

4. SPECIFICATIONS GENERALES DES PEINTURES

4.1. DOCUMENTS DE REFERENCE

Tous les travaux seront exécutés conformément aux règles de l'art et à la réglementation française telle qu'elle se trouvera être en vigueur à la date d'établissement de l'offre. En particulier, les travaux seront conformes aux prescriptions techniques contenues dans les lois, décrets, arrêtés et circulaires applicables en France ainsi que dans les cahiers des clauses techniques générales, les documents techniques unifiés (cahier des charges, cahier des clauses spéciales, cahiers des clauses techniques, mémento), les normes françaises homologuées, les avis techniques, les exemples de solutions et/ou les documents suivants et ce tant pour la technique, l'hygiène, la sécurité du chantier et des personnes :

Documents Techniques Unifiés :

Sans que cette liste soit limitative

- D.T.U. 59.1 – Travaux de peinture des bâtiments

Les produits à mettre en œuvre sont désignés dans le CCTP par leur nature et leur marque ; ils devront être conformes à la norme NF T 30 003.

Normes Françaises :

- NF P 84-304 – Produits pâteux (août 1971)
- FD 92-507 – Bâtiment – Matériaux de construction et d'aménagement – Classement selon leur réaction au feu (septembre 1997)
- NF P 93-301 – Plateaux préfabriqués en bois pour échafaudages volants légers dits « de peintres » (mai 1967)
- NF P 93-311 – Filets de sécurité en textiles à base de polymères synthétiques – Caractéristiques – Essais (décembre 1997)
- NF P 93-312 – Filets de sécurité – Supports (février 1987)
- NF P 93-501 – Equipements de chantier – Echafaudages de service à éléments préfabriqués – Méthodes d'essais (décembre 1988)
- NF P 93-502 – Echafaudage de service à éléments préfabriqués – Exploitation des résultats – Procédure de calculs (décembre 1988)
- NF P 93-510 – Echafaudages roulants – Spécifications – Méthodes d'essais (novembre 1993)
- NF P 93-550 – Echafaudages – Tours d'étalement métalliques à éléments préfabriqués – Définitions – Essais – Spécifications – Charges d'utilisation (décembre 1987)
- NF T 30-608 - Enduits de peinture pour travaux intérieurs. Spécifications.
- NF T 30-700 - Peintures. Revêtements plastiques épais. Spécifications.
- NF T 30-804 – Peintures pour le bâtiment – Spécifications des peintures microporeuses pour façades
- NF T 30-805 - Guide relatif aux produits de peinture utilisés dans les travaux de peinture du bâtiment.
- NF T 30-806 - Travaux de peinture des bâtiments. Schéma de contrat d'entretien périodique.
- FD T 30-808 – Peintures et vernis pour le bâtiment – Guide relatif aux produits et systèmes de peintures pour façades – Revêtements minéraux – revêtements organiques (08/1997)
- NF T 36-005 - Classification des peintures, des vernis et des produits connexes.
- NF P 74 201 – NF P 30 – NFP 36 000 Références Peinture.
- NF HD 1000 (P 93.500) – Echafaudages de service en éléments préfabriqués : matériaux, dimensions, charge de calcul et exigences de sécurité
- NF P 93.502 – Echafaudages de service : résultats d'exploitation
- Décisions ou recommandations du groupe Permanent d'Etudes de Marché de Peinture, Vernis et Produits Connexes

La totalité des peintures intérieures doit être prévue par le Titulaire soumissionnaire.

Il appartient au Titulaire soumissionnaire s'assurer de la compatibilité des ses produits avec les subjectiles ou avec les produits employés en impression ou traitement par les autres entreprises; en cas d'impossibilité d'application, elles feront apparaître sur leur soumission la plus value nécessaire.

Le prix forfaitaire du Titulaire comprendra les frais d'échafaudage intérieur, les menus raccords, menuiseries, etc... à reprendre après exécution des peintures.

4.2. CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux de peinture et de revêtements muraux comprennent :

- la vérification des supports avant démarrage des travaux.
- la fourniture des produits propres à l'exécution des travaux
- la fourniture de l'outillage, du matériel d'exécution ainsi que les échelles et échafaudages nécessaires.
- Les protections nécessaires
- la mise en peinture et la pose de revêtements muraux des surfaces décrites au présent CCTP
- la qualité et l'aspect de finition, le degré de brillant, les coloris et les rechampissages
- le nettoyage des salissures occasionnées par l'intervention du peintre. Attention, tous revêtements muraux abîmés, tâchés, ... sera obligatoirement à remplacer.
- les raccords estimés nécessaires par le Maître d'Œuvre suite à l'intervention d'autres corps d'état, après l'achèvement des travaux de peinture
- tous les rechampissages
- l'enlèvement hors chantier de tous déchets et gravats résultant des travaux.

4.3. ORIGINE DES PRODUITS DE PEINTURE

Les produits approvisionnés sur chantier devront être dans les pots scellés en usine.

Les peintures utilisées devront satisfaire, sans dérogation possible, aux prescriptions des normes.

Tous les produits devront provenir de fournisseurs notoirement connus pour la qualité de leur fabrication et seront soumis à l'approbation du Maître d'Œuvre.

4.4. RECEPTION DES SUPPORTS

Avant tout commencement de peinture, le Titulaire devra procéder à un examen des subjectiles pour vérification de leur conformité avec les prescriptions du présent CCTP et des DTU.

Les réserves éventuelles seront consignées dans un procès-verbal établi contradictoirement avec le Titulaire ayant exécuté les supports, sous l'arbitrage du Maître d'Œuvre qui décidera, éventuellement, des réfections à effectuer avant l'intervention de la présente entreprise.

La réception des supports sera alors prononcée et le Titulaire ne sera plus admis à faire des réserves, sauf pour vices cachés, lesquels seront reconnus suivant la même procédure. Le Maître d'Œuvre ou le Titulaire pourront demander éventuellement l'assistance technique du ou des Fournisseurs de produits de peinture et des revêtements muraux. S'il n'a pas été procédé à cette réception, le Titulaire sera considéré comme ayant accepté les subjectiles.

4.5. COMPATIBILITE DES PRODUITS

Les différentes couches constituant un revêtement devront être compatibles entre elles.

Dans le cas d'origine de produit différent pour un même revêtement, le Titulaire devra fournir à la Maîtrise d'Œuvre un justificatif de chaque fabricant concerné afin de garantir leur compatibilité.

4.6. FINITION

La localisation des finitions ressort des plans du Maître d'Œuvre et des C.C.T.P. des autres corps d'état.

Le Titulaire de peinture et revêtements muraux sera dans tous les cas responsable de son travail. Elle respectera les indications du fabricant. La présence du fabricant sur le chantier pourra être exigée par la Maîtrise d'Œuvre, afin de vérifier la mise en œuvre des produits.

Le choix des peintures et des revêtements, le mode opératoire, la réception des supports doivent déterminer son jugement, tant sur le choix du matériau que sur les préparations nécessaires à la finition et la tenue de ses ouvrages.

Tous les produits utilisés pour les enduits seront agréés par le C.S.T.B.

Pour la mise en œuvre, sauf précision indiquée par le Maître d'œuvre, le choix de l'outil incombe au Titulaire en fonction de la nature et de l'état des surfaces.

Suivant le DTU 59.1 (Peinture), ci-dessous les classes d'aspect de finitions des peintures :

- A : Soignée
- B : Courante

- C : Elémentaire

4.7. REGLES D'APPLICATIONS DES COUCHES DE PEINTURE

Le Titulaire devra respecter les conditions climatiques et de température prévues au DTU préconisées par le fabricant.
La peinture de chaque couche devra être correctement croisée. Avant application d'une nouvelle couche, toute révision sera faite, les gouttes, coulures et toutes irrégularités effacées.
Une couche ne devra être appliquée qu'après séchage complet de la couche précédente.
Le ton définitif devra être tout à fait régulier et conforme à celui de la surface témoin.
Les reprises ne devront pas être visibles.

4.8. ECHANTILLONS

Avant passation de ses commandes, le Titulaire devra présenter au maître d'œuvre des échantillons des différents matériaux et ensembles dont elle prévoit l'emploi.
Les nuanciers de fabricant, servant de référence de teinte, devront correspondre à la marque du produit mis en œuvre.
Le maître d'œuvre se réserve la possibilité de faire exécuter des surfaces témoins en fonction des subjectiles, des différents types de locaux et des teintes choisies (sur la base de 3 unités)
Ces échantillons doivent être en nombre suffisant pour fixer le choix du maître d'œuvre.

4.9. ESSAIS

Ces essais sont effectués conformément aux stipulations du Cahier n. 695 du C.S.T.B. "Essais de qualification des Surfaces Peintes".
Les frais engendrés par ces essais sont à la charge du Titulaire qui doit fournir le matériel nécessaire.

4.10. ENDUITS

4.10.1. Généralités

Les enduits devront recouvrir exactement et complètement les surfaces sur lesquelles ils seront appliqués, remplir tous les pores et les cavités et présenter un aspect uniformément lisse.
Tous les enduits seront repassés autant de fois que nécessaire, pour obtenir une planimétrie parfaite.
Aucun effet de transparence ne sera toléré.

4.10.2. Enduit gras - Ratissage

Cet enduit qui est appliqué sur plâtre, pourra exiger une impression préalable lorsque la qualité des subjectiles ne permettra pas l'exécution directe de l'enduit.
L'enduit ou le ratissage seront repassés autant de fois que nécessaire pour obtenir une planimétrie parfaite.
Cet enduit devra pouvoir recevoir les peintures prévues au présent projet, sans provoquer d'embus ni entraîner de retard de séchage après l'application de deux couches de peinture.

4.10.3. Enduit garnissant

Enduit garnissant composé d'une ébauche à base de plâtre en GS de la SEIGNEURIE et d'une couche de finition GS 2 enduit vinylique en pâte appliquée au couteau.
Au préalable, égrenage à la pierre au Carborundum et brossage à la brosse dure.
Rebouchage des trous et bullages en GS.

4.11. PREPARATION DES FONDS

4.11.1. Sur boiseries neuves

Les menuiseries bois seront brossées et époussetées avant impression, mastiquées et poncées après pose.
Avant impression, certaines essences seront lavées ou dégraissées. Les résineux seront lavés au White Spirit, les bois tropicaux seront dégraissés avec des produits convenant particulièrement à chaque essence. Ces produits seront soumis à l'accord du Maître d'Œuvre avant utilisation.
Le rebouchage consistera en un masticage parfaitement exécuté et dissimulera les fentes, fissures, irrégularités, crevasses, petites cavités, nœuds et joints de menuiseries.

4.11.2. Sur supports en plâtre

Contrôle de l'humidité et vérification de l'adhérence des surfaces.

Les fonds en plâtre, en enduit au plâtre, seront égrenés, époussetés, rebouchés et poncés. Ils seront à nouveau époussetés avant peinture.

Le rebouchage des crevasses, trous et fissures, sera pratiqué après avoir été refouillé ou repiqué, puis humecté.

Un enduit repassé sera exécuté, après impression, sur fond neuf, décapé ou dégraissé.

Il sera utilisé un enduit maigre ou un enduit pelliculaire fin plastifié.

Application au couteau à enduire, d'une seule passe d'enduit.

4.12. GARANTIES

En tout état de cause, la garantie biennale des travaux du présent chapitre prévue contractuellement est à la charge du Titulaire.

Cependant, pour certains travaux, des garanties complémentaires de plus longue durée pourront être proposées par le Titulaire conjointement avec le ou les Fournisseurs, ou demandées par le Maître de l'Ouvrage. Ces garanties feront l'objet de contrats particuliers entre le Titulaire, le Maître de l'Ouvrage et le ou les Fournisseurs.

4.13. PEINTURES EMPLOYEES

Toutes les peintures utilisées seront garanties sans COV et sans formaldéhydes, soit un taux inférieur à 10 g/l dans toutes les teintes

4.13.1. Peinture intérieure laque acrylique

Peinture acrylique mate « extra couvrante »

Liant : copolymère acrylique en dispersion

Famille I, Classe 7b2.

4.13.2. Références des peintures

Le maître d'œuvre se réserve le droit d'imposer au Titulaire les marques et références des peintures.

5. DESCRIPTION DES OUVRAGES

Préambule :

Le présent marché ne comporte pas de compte prorata.

Chaque entreprise évacue ces gravois et nettoie ces zones de travail quotidiennement.

5.1. ETUDES EXE / ECHANTILLONS

Le Titulaire devra l'ensemble des études EXE pour les travaux de son lot (plans de repérage, fourniture des fiches produits, ...).

Elle devra également l'ensemble des moyens de manutention et d'échafaudage pour l'exécution des travaux de son lot.

Avant toutes commandes, le Titulaire devra fournir, au maître d'œuvre, des échantillons de carrelage / Faïences pour validation (sur la base de 3 échantillons par type de matériaux).

Localisation : Pour l'ensemble du projet

5.2. PROTECTIONS

Le Titulaire devra l'ensemble des protections usuelles pendant ces travaux de peinture par bâches, bandes adhésifs, ..., y compris sur les vitrages lors des travaux de peinture des fenêtres.

Les mains courantes dans la cage d'escalier seront déjà installées, le présent lot devra les protections nécessaires.

Dépose des protections à la fin des travaux avant nettoyage.

Localisation : Pour l'ensemble du projet

5.3. ECHAFAUDAGE

La présente entreprise doit ses propres échafaudages et matériels pour l'exécution des peintures du bâtiment.

Localisation : Pour l'ensemble du projet

5.4. RAGREAGE

Au besoin, nettoyage des fonds et enlèvement des lambeaux, traces de colle, dépoussiérage, brossage et lavage.

Avant application du ragréage, le Titulaire devra vérifier le degré d'humidité du sol afin d'éviter tous décollement lors du séchage.

Application d'un primaire d'accrochage.

Ragréage auto lissant, catégorie P3.

Localisation : Suivant plans de repérage architecte

5.5. SOL SOUPLE EN CAOUTCHOUC

Fourniture et pose d'un sol en caoutchouc en lès.

Lès de 1,22 m de large.

Pose à bords droits.

Epaisseur : 2 mm.

Classement U4-P3

Entre le sol et les plinthes, joint souple translucide.

Sol caoutchouc de type SENTICA de chez NORA ou techniquement équivalent.

Dans la salle de prélèvement, des boîtiers de sols électriques encastrés sont mis en place pour des postes de travail, le présent lot doit l'habillage des couvercles des boîtiers de sols.

Localisation : Suivant plans de repérage architecte

5.6. CARRELAGE AU SOL TYPE 1

Fourniture et la pose de revêtements de sols en carrelage suivant les caractéristiques ci-après :

Produits :	Carreaux de sol grès cérame Référence MORE de chez CERAMICHE PIEMME ou techniquement équivalent.
Formats :	Section de 60 x 60 cm
Couleur :	Perla finition Naturelle
Classement UPEC :	U4 P4 E3 C2 suivant localisation et réglementation (Fiche technique et PV à fournir)
Résistance à la glissance :	R10
Joint de pose :	Joints de ciment teinté 3 mm
Joints périphériques :	Finition par mastic élastomère autour des huisseries
Plinthes :	Plinthes droites suivant la gamme de présent carrelage
Calepinage :	Suivant plans et détails architecte.
Mode de pose :	Collée par double encollage sur <u>isolant acoustique</u> pour l'ensemble des pièces ; de type SOUKARO Confort de chez SIPLAST ou techniquement équivalent
Sujétions et accessoires :	Découpes suivant indications des plans et profils des différents locaux ou surfaces à traiter. Façon de joint de rupture. Façon de calepinage en veillant à ce que le joint des carreaux ne soit pas superposé au joint de sous-couche acoustique.

Localisation : Suivant plans de repérage architecte

5.7. CARRELAGE AU SOL TYPE 2

Fourniture et pose de carrelage au sol, ayant les caractéristiques suivantes :

Produits :	Carreaux de sol grès cérame antidérapant Référence CROMATICA de chez REVIGRES – Finition MATT ou techniquement équivalent.
Formats :	Section 200 x 200 mm (à confirmer)
Couleur :	Au choix de l'architecte dans la gamme complète du fabricant
Classement UPEC :	U4 P4 E3 C2
Normes :	Conforme à la Norme européenne EN 14411
Résistance à la glissance :	R10
Joint de pose :	Joints de ciment teinté 3 mm
Joints périphériques :	Finition par mastic élastomère autour des huisseries
Plinthes :	Plinthes droites dans la gamme du carrelage sur 10 cm de hauteur
Calepinage :	Suivant plans et détails architecte (à définir)
Mode de pose :	Collée par double encollage sur <u>isolant acoustique</u> pour l'ensemble des pièces ; de type SOUKARO Confort de chez SIPLAST ou techniquement équivalent
Sujétions et accessoires :	Découpes suivant indications des plans et profils des différents locaux ou surfaces à traiter. Façon de joint de rupture. Raccordement carrelage mural et alignement des joints sols / murs, avec mise en place de plinthes suivant description au présent lot. Pointe de diamant au niveau du siphon de sol dans le local DASRI.

Localisation : Suivant plans de repérage architecte

5.8. FAÏENCE

Fourniture et pose de faïence murale, ayant les caractéristiques suivantes :

Produits :	Carreaux de faïence satiné – Référence Collection N°15120 et 13 370 de chez MOSA – Finition : Plain satin, ou techniquement équivalent.
Formats :	150 x 150 mm
Couleur :	Au choix de l'architecte dans la gamme complète du fabricant
Joint de pose :	Joints de ciment teinté 2 mm
Calepinage :	Suivant plans et détails architecte (à définir)
Mode de pose :	Pose à simple encollage à l'aide d'un mortier-colle préconisé par le fabricant et bénéficiant d'un avis technique du C.S.T.B
Sujétions et accessoires :	Compris profils d'arrêt ¼ de rond en aluminium dans les angles saillants Y compris découpes, raccords, ...

Localisation : Suivant plans de repérage architecte et notamment :

Teinte 15120 Prussian Blue :

- les 5 sanitaires du RdC et R+1 sur une hauteur de 1,20 m,
- le local DASRI du RdC sur une hauteur de 2,20 m,
- le local DAOM du RdC sur une hauteur de 2,20 m,
- les locaux Entretien du RdC et du R+1 sur une hauteur de 2,20 m,
- la réserve Collation du RdC sur une hauteur de 2,20 m

Teinte 13730 Gris Chaleureux clair :

- la douche mixte au R+1 sur une hauteur de 2,20 m,
- à l'arrière des lavabos dans les vestiaires Hommes et Femmes du R+1 sur une hauteur de 1,20 m
- En crédence entre le plan de travail et les meubles hauts de la salle de repos du R+1

5.9. ARRETS DE SOL

A la jonction des sols entre le carrelage et un sol de nature différente, mise en place de profil d'arrêt en aluminium tamponné et vissé au sol avant pose du carrelage.

Profil en L avec une âme entre de 5 et 15 mm de hauteur et venant affleurer les sols carrelés.

Profil de type VEDA France ou techniquement équivalent.

Localisation : A la jonction des sols entre le carrelage et un sol de nature différente sur l'ensemble du projet

5.10. TAPIS BROSSE

Fourniture et pose de tapis essuie-pieds à profilés aluminium et bandes en caoutchouc à surface textile ou techniquement équivalent et comprenant :

- Cadre de tapis essuie-pieds en aluminium brossé de 17 mm de hauteur à sceller

- Tapis essuie-pieds de construction fermée constitués de :

* Profils gratte-pieds en aluminium brossé, assemblés parallèlement et liaisonnés à l'aide de broches en acier électro galvanisé inoxydable ;

* Insert en caoutchouc 1ère main industrialisé à surface moquette dans la gamme du fabricant ;

* Epaisseur totale de 17 mm.

- Dimensions : suivant plans.

Y compris toutes sujétions de mise en œuvre, joint de rattrapage, etc.

Les tapis devront être conformes à la réglementation PMR.

Tapis brosse de type Tuftigard ou techniquement équivalent.

Localisation : Au niveau de l'entrée suivant plans architecte

5.11. PREPARATION DES SUBJECTILES

Le Titulaire devra la préparation des supports suivant les règles de l'art et préconisations des fournisseurs de peinture.
Les supports doivent être lisses et sans défauts pour recevoir les peintures.
Les préparations sont décrites dans les articles ci-après.

Localisation : Sur l'ensemble des murs, plafonds à peindre et tous supports recevant une finition peinture sur l'ensemble du projet.

5.12. PEINTURE PLAFONDS

Préparation :

- Après dépoussiérage des subjectiles,
- Contrôle de l'humidité et vérification de l'adhérence de la surface,
- Reprise des fissures,
- Enduit de type GS pour lissage,
- Couche de fond et enduit repassé

Finition :

- Deux couches de peinture laque acrylique en dispersion aqueuse mate, couleur unie de la gamme « Ressources » ou techniquement équivalent.
- Matériel : brosse, rouleaux ou pistolet (**Pistolet interdit pour la mise en peinture des plafonds acoustiques**)
- Degré de brillance : Finition mate
- Finition : A
- Teintes au choix du maître d'œuvre

Localisation : Sur l'ensemble des plafonds créés en plaques de plâtre

5.13. PEINTURE SUR MURS

Préparation :

- Sur murs en plâtre : égrenage, brossage, enduit préparation sur les joints de plaque, enduit gras repassé.
- Sur murs en béton (cage d'escalier) : brossage, lavage, dégraissage, enduit de lissage de type GS + couche de fond et enduit repassé

Finition :

- Deux couches de peinture satinée garnissante aux résines alkydes, dans la gamme « Ressources » ou techniquement équivalent.
- Matériel : brosse, rouleaux ou pistolet
- Degré de brillance : Finition satiné
- Finition : A
- Teintes au choix du maître d'œuvre : plusieurs teintes pourront être prescrites.

Particularité : Condamnation de la menuiserie située derrière l'agencement d'accueil AG-01 avec soit la mise en peinture du vitrage (à la bombe ou peinture acrylique) ou la pose d'un film adhésif. Teinte noire.

Localisation : Sur l'ensemble des murs non habillés du projet au RdC et R+1
Cage d'escalier du R-1 au R+1

5.14. PEINTURE SUR BOISERIES

Préparation :

- Contrôle de l'humidité des bois. Seuls les bois considérés secs peuvent être peints.
- Dégraissage des bois exotiques.
- Rebouchage soigné de tous les joints d'assemblage.
- Ponçage, impression et enduit repassé.

Finition :

- Deux couches de peinture acrylique émail brillante laque tendue.
- Matériel : brosse, rouleaux ou pistolet
- Degré de brillance : Finition satiné
- Teinte au choix du maître d'œuvre

Localisation : Sur l'ensemble des éléments en bois du projet et notamment :

- Toutes les portes intérieures neuves du projet non revêtues de stratifié ;
- Plinthes médium sur l'ensemble du projet ;
- Placards techniques non stratifié ;
- Et tous éléments bois du projet non revêtus de stratifié ou vernis décrits au lot Menuiseries Intérieures et tous les ouvrages bois existants (trappe en plafond, ...)

5.15. VERNIS POLYURETHANE

Préparation :

- Ponçage soigné,
- Aspiration des poussières,
- Application d'un fond dur,
- Egrenage et dépoussiérage,

Finition :

- Application de deux couches de vernis finition polyuréthane. Mise en application suivant préconisations du fabricant.

- Matériel : Brosse, rouleaux
- Degré de brillance : Finition satiné
- Teinte au choix du maître d'œuvre

Localisation : Sur l'ensemble des huisseries des portes et l'ensemble des châssis

5.16. PEINTURE SUR METALLERIE

Préparation :

- Lessivage
- Décapage, puis brossage à la brosse métallique.
- Dégraissage, raccords en peinture à base d'oxyde de zinc.

Finition :

- Deux couches de peinture acrylique laque antirouille à base de résines modifiées alkydes
- Matériel : brosse, rouleaux ou pistolet
- Degré de brillance : Finition satiné
- Teinte au choix du maître d'œuvre

Localisation : Tous éléments métalliques (non en finition laquée) du projet et notamment :

- toutes les canalisations EC et Ef apparentes

5.17. PEINTURE DE PROPRETE SUR MURS

Préparation des murs :

Enlèvement des parties non adhérentes, brossage, lavage, enduit de lissage + couche de fond et enduit repassé.

Finition :

- Deux couches de peinture mate aux résines alkyde et acrylique en émulsion (classe 3) de type ELYOPUR MAT de LA SEIGNEURIE ou techniquement équivalent.
- Matériel : brosse, rouleaux ou pistolet

- Degré de brillance : Finition mate
- Finition : B
- Teinte au choix du maître d'œuvre.

Localisation : Sur l'ensemble des murs de la réserve générale du RdC
Sur l'ensemble de la cage d'escalier intérieur du R-1 au R+1
Local Groupe froid et local CTA du R+1

5.18. PEINTURE DE SOL

Préparation :

- Dépoussiérage
- Egrenage
- Dégraissage,

Finition :

- 2 couches de peinture de sol anti poussière à base de résine polyuréthane
- Finition semi brillante 5 à 7 litres/m² par couche avec un minimum de 250 gr/m²
- Peinture de chez ZOLPAN ou techniquement équivalent.
- Matériel : brosse, rouleaux ou pistolet
- Couleur au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant

Sur les marches et contremarches de l'escalier, application de peinture de sol avec des granulats anti dérapant.
Remonté en plinthe sur une hauteur de 15 cm sur toutes les périphéries des pièces et dans l'escalier.

Localisation : Suivant plans de repérage et notamment :

- Marches et contremarches de l'escalier principal du R-1 au R+1 – Prévoir contraste, sur les premières et dernières marches des volées d'escalier, y compris paliers intermédiaires
- Réserve générale du RdC
- Local Groupe Froid et local CTA au R+1
- L'ensemble de la loggia du R+1

5.19. SIGNALÉTIQUE RÉGLEMENTAIRE

Fourniture et pose de plaques signalétique réglementaire :

- 1) Fourniture et pose de plaques autocollantes sur les portes de circulations ne donnant pas accès à des issues de secours, étiquettes réglementaires avec texte portant la mention « SANS ISSUE » et pictogramme.
- 2) Signalisation des portes coupe feu par plaques en aluminium anodisé naturel, fixation adhésive sur vantail (il sera mentionné sur ces plaques l'indication « Porte coupe feu à maintenir fermée »)
- 3) Signalétique sur TGBT du R-1 et toutes armoires électriques
- 4) Pictogramme vestiaires personnel et douche

Localisation : Sur l'ensemble du projet

5.20. DISPOSITIFS PMR

5.20.1. Bandes podotactiles

Fourniture et pose de bandes podotactiles suivant la réglementation en vigueur,
Dalle podotactile en inox avec picots,
Dimensions d'une bande : 975 x 420 mm et 1,5 mm d'épaisseur.

Localisation : Sur paliers hauts et bas à chaque volée d'escalier

5.20.2. Bandes antidérapantes

Fourniture et pose de bandes podotactiles antidérapantes sur les marches.

Bandes de 5 cm de largeur en résine polygrain.
A coller avec colle mono composante.

Localisation : Sur chaque marche de l'escalier suivant la réglementation PMR

5.21. SIGNALETIQUE PARKING INTERIEUR ET EXTERIEUR

5.21.1. Parking extérieur

Selon le plan masse de l'architecte, le présent lot doit :

- La délimitation des places de parking (2 places PMR, 3 places PL EFS, 25 places standards et 8 places VL professionnels) par bandes en résine thermoplastique de 10 cm de large
- La réalisation du passage piétons entre l'emplacement vélos et le parking : peinture aqueuse pour marquage type «routière », bandes de 10 cm de large
- La réalisation du marquage au sol place « PMR » (2 unités) : traçage des bandes séparatrices, logo handicapé et signalétique « P » selon plan masse, peinture bleu

5.21.2. Parking en sous-sol

Signalisation de parking à réaliser en peinture de type « Routière », comprenant :

- Délimitation des places de parking par bandes en résine thermoplastique de 10 cm de large
- Marquage au sol place « PMR », traçage des bandes séparatrices, logo handicapé, peinture bleu
- Marquage au sol pour la signalisation « Emplacement 2 roues motorisés »
- Fléchage des sens de circulation dans le parking
- Signalisation par bandes de peinture alternées, de couleur noire et jaune pour matérialisation au sol de la porte de garage automatique conformément à la législation en vigueur

Localisation : Dans l'ensemble du parking du R-1

5.22. NETTOYAGE DE CHANTIER

Pendant le chantier :

Dépoussiérage et nettoyage journalier de l'ensemble du chantier.

Avant les OPR :

En fin de travaux, le présent lot aura en charge l'intégralité des nettoyages, du sol au plafond, avant les opérations préalables à la réception.

Nettoyage et petites reprises suite aux diverses interventions de tous les corps d'état avant la livraison du projet.

Avant la réception définitive :

Le nettoyage fin avant la livraison comprendra :

- Les sols, les murs, les équipements de plomberie, la lustrerie, les vitrages, les agencements menuisés, ...
- Nettoyage fin la veille de la réception des travaux.
- Il sera demandé au Titulaire un complément de nettoyage fin si la Maîtrise d'Ouvrage juge insuffisant le 1er nettoyage.

Localisation : Sur l'ensemble du projet